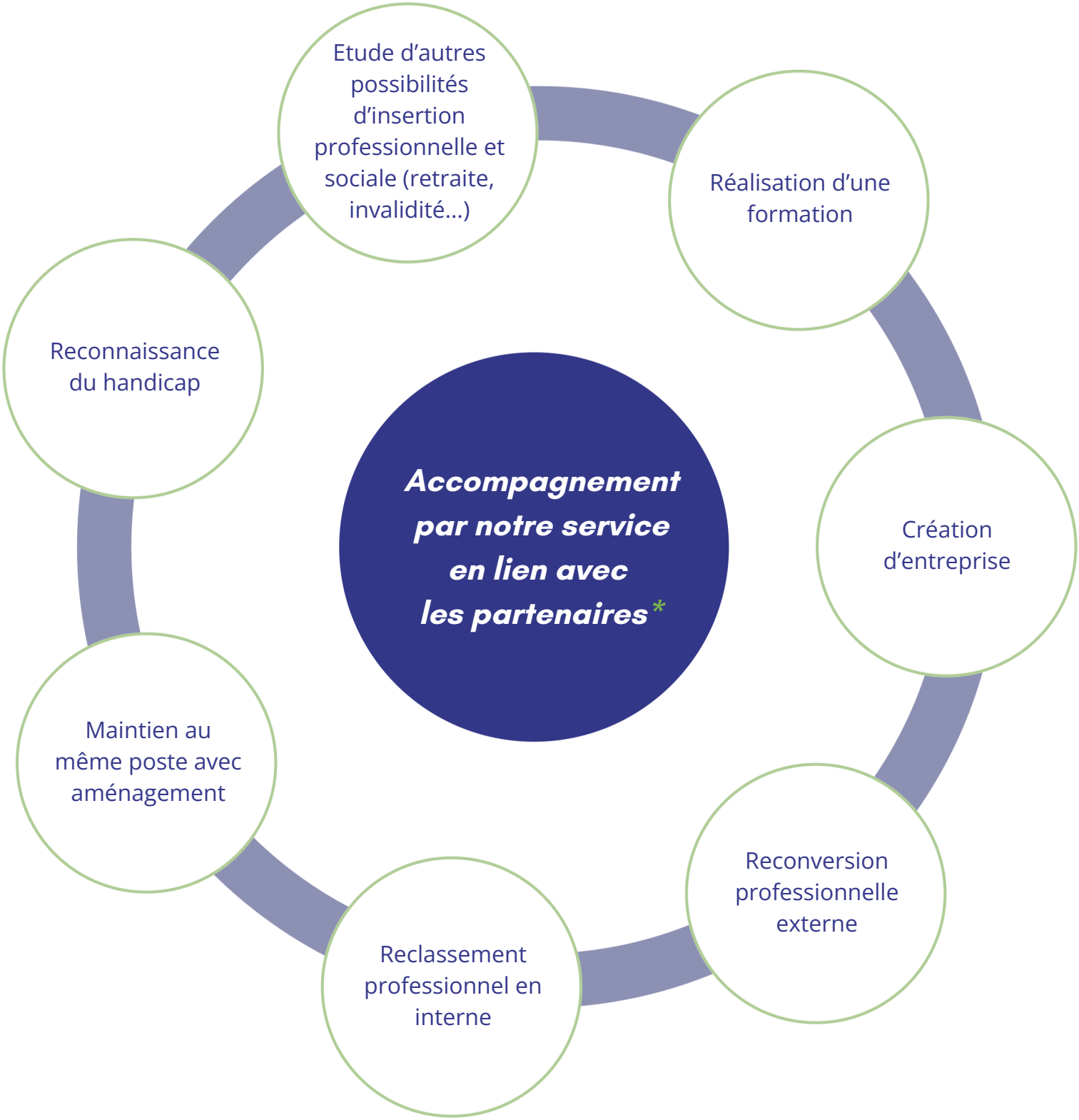
Organisation de l'accompagnement



CAPSTBTP
Conseil · Accompagnement en Prévention et Santé au Travail
— du Bâtiment – des Travaux Publics et Activités Connexes —

***Partenaires : CAP EMPLOI, MDPH, AGEFIPH, CPAM, CARSAT…**

Organisation de l'accompagnement

6. Concrétisation du projet

5. Sollicitation de partenaires.

4. Accompagnement de le·a chargé·e de mission PDP, en collaboration avec le médecin du travail.

3. Le·a chargé·e de mission PDP prend contact avec le salarié pour fixer un premier rendez-vous.

2. Avec l'accord du salarié, le médecin du travail informe le·a chargé·e de mission PDP du souhait du salarié d'être accompagné.

1. Visite médicale avec le professionnel de santé.



CAPSTBTP
Conseil · Accompagnement en Prévention et Santé au Travail
— du Bâtiment – des Travaux Publics et Activités Connexes —